



mjc.onet-le-château

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E.)



Etude surveillée facultative
Année 2012 2013

Enfant (Nom Prénom) :

.....**Classe** :

Les Lundis et Jeudis de 17h30 à 18h00, pendant l'accueil périscolaire, votre enfant pourra bénéficier d'un temps d'étude surveillée.

Cette étude lui permet de faire son travail scolaire de manière autonome.

Des bénévoles volontaires seront également présents sur ce temps d'étude pour encadrer certains enfants ou groupe de niveau de classe qui demandent un accompagnement plus personnalisé.

Les enseignants seront en lien avec les animateurs pour former ces groupes d'enfants.

Les parents souhaitant participer à ce temps d'étude sont les bienvenus !

L'enseignant :

- Les devoirs restent le lien entre vous-même, votre enfant, et l'enseignant.
- L'enseignant est votre interlocuteur pour tout échange sur l'activité de votre enfant sur le temps de la classe.
- L'étude surveillée n'est pas en temps d'apprentissage pour l'enfant. Une leçon non comprise sera reprise avec l'enseignant.

Si cela le nécessite, l'enseignant pourra vous proposer un accompagnement plus personnalisé de votre enfant auprès d'autres partenaires.

L'enfant et sa famille :

Pour le bien-être de tous - et avec votre participation - nous vous demandons, à vous et votre enfant de respecter les quelques consignes suivantes :

- vous ne viendrez chercher votre enfant qu'à la **fin de l'étude**
- votre enfant respectera le travail de l'ensemble de ses camarades, ainsi que les locaux et le matériel mis à sa disposition (bureau, salle)
- votre enfant fera son travail dans le calme, sans perturber le groupe
- votre enfant aura son matériel nécessaire à son travail
- vous restez les garants du suivi scolaire de votre enfant

L'animateur :

- encadre le groupe, et fait respecter un cadre de travail harmonieux

- n'ai pas chargé de faire faire les devoirs à votre enfant (celui-ci terminera son travail à la maison si nécessaire)
- ne pourra pas expliquer une leçon à votre enfant (celui-ci doit revenir vers son enseignant)
- pourra orienter votre enfant vers le groupe en animation, s'il ne respecte pas les consignes

Dans ce cas, votre enfant quittera l'étude surveillée, et vous sera signalé par l'animateur.

Etude surveillée facultative, uniquement les Lundis et Jeudis de 17h30 à 18h00

Je souhaite que mon enfant commence ses devoirs sur ce temps d'études surveillées : OUI NON

Sinon, votre enfant participera aux activités de l'A.L.A.E., et fera ses devoirs à la maison.

Je soussigné(e),.....
Responsable légal(e) de l'enfant nommé ci-dessus, certifie avoir pris connaissance des conditions de l'étude surveillée et déclare en accepter les termes.

Date :

Signature :